

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/04/2011

Réception par le Prefet : 19/04/2011

Publication : 21/04/2011



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2011-4-8-1

Séance du vendredi 15 avril 2011

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **COLLEGE EMILE ZOLA A KINGERSHEIM CREATION D'UNE DEMI-PENSION, RESTRUCTURATION DES 1ER ET 2E ETAGES DU BATIMENT B & TRAITEMENT DES FACADES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 4 juillet 2008,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 modifiée,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'Avant-Projet Définitif tel que déposé sur le bureau de votre Assemblée, validé par la Direction de l'Architecture ;
- arrête l'étendue des besoins à satisfaire comme suit : estimation globale prévisionnelle de l'opération : **3 360 327 €/HT (4 018 951,09 €/TTC, arrondi à 4 020 000 €/TTC) – projection fin d'opération : janvier 2013**, répartie de la manière suivante à ce stade : travaux : 2 528 710 €/HT ; prestations intellectuelles : 356 723 €/HT ; publications et assurances : 114 688 €/HT ; mobilier de demi-pension : 26 526 €/HT ; provisions pour révisions, taux de tolérance et aléas : 333 680 €/HT, en sachant :
  - ✓ que dans le PPI 2011/2012, l'opération a été autorisée à hauteur de 3 653 065 € pour les travaux et à 28 000 € pour le mobilier, soit **3 681 065 €** ;

- ✓ qu'elle a été créée sous la forme d'une opération unique sous Arianne, pour le montant total ;
  - ✓ que compte tenu des dépenses réalisées, c'est un montant de 3 678 269,56 € qui a été repris globalement sous CORIOLIS ;
  - ✓ que ce montant a été éclaté en 2 opérations distinctes : opération principale « travaux » 2009/B112/3717, avec une affectation de 3 650 269,56 € et l'opération « mobilier » 2011/B113/17576 avec une affectation de 28 000 € ;
  - ✓ qu'en phase A.P.D, c'est donc une AP globale de **4 020 000 €** qui est nécessaire ;
  - ✓ que le **complément d'AP**, de **338 935 €** peut être dégagé de l'opération 2009/B112/9109 ;
- fixe le **coût prévisionnel des travaux à 2 528 710 €/HT, valeur novembre 2010** (2 443 198,07 €/HT - valeur février 2009 – Mo marché maîtrise d'oeuvre) ;
- autorise la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre n° 900368 conclu avec le cabinet ANTONELLI & HERRY de HORBOURG-WIHR :
- ✓ fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre à 316 536,05 €/HT, valeur Mo marché maîtrise d'oeuvre – février 2009 ;
  - ✓ fixant les honoraires supplémentaires liés à l'actualisation du programme et aux variations de travaux constatées en phase APD mais indemnisées dès la phase DIAG, à 2 533,39 €/HT par rapport au marché de base, soit + 0,81 % d'augmentation du montant du marché initial ;
  - ✓ modifiant les taux de tolérance contractuelle « études » et « travaux » en les ramenant respectivement de 5 à 3 % et de 4 à 3 % pour tendre vers les pratiques actuelles des marchés de maîtrise d'oeuvre.
- autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation de délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

LE PRESIDENT  
 Pour le Président  
 du Conseil Général du Haut-Rhin  
 et par délégation,  
 le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
 voix contre  
 abstentions